

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 734

23 juillet 2005

SOMMAIRE

Americourt S.A., Luxembourg	35203	Luxembourg	35231
Avon Luxembourg Holdings, S.à r.l., Munsbach . . .	35200	(The) Intertrade & Contracting Company S.A., Luxembourg	35231
Beetle, S.à r.l., Steinfort	35227	(The) Intertrade & Contracting Company S.A., Luxembourg	35232
Bric S.A., Luxembourg	35214	(The) Intertrade & Contracting Company S.A., Luxembourg	35232
Charles XIV S.A., Luxembourg	35230	(The) Intertrade & Contracting Company S.A., Luxembourg	35232
Charles XIV S.A., Luxembourg	35230	(The) Intertrade & Contracting Company S.A., Luxembourg	35232
Clavadel Finance S.A., Luxembourg	35229	(The) Intertrade & Contracting Company S.A., Luxembourg	35232
D.F. Patent A.G., Luxembourg	35196	Investissement et Partenariat Industriel S.A., Luxembourg	35188
Dassault Réassurance S.A., Luxembourg	35188	Investissement et Partenariat Industriel S.A., Luxembourg	35188
Duferco Investment S.A., Luxembourg	35198	Investissement et Partenariat Industriel S.A., Luxembourg	35188
Euro-Editions S.A., Differdange	35224	Investissement et Partenariat Industriel S.A., Luxembourg	35188
European Broker S.A., Luxembourg	35225	Investissement et Partenariat Industriel S.A., Luxembourg	35188
Exel Luxembourg 3, S.à r.l., Luxembourg	35227	JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1, S.à r.l., Senningerberg	35214
Exel Luxembourg 4, S.à r.l., Luxembourg	35213	JPMorgan European Property Holding Luxembourg 6, S.à r.l., Senningerberg	35204
Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg	35198	KBC Frequent Click, Sicav, Luxembourg	35201
FBL S.A., Belvaux	35224	Kingspan Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	35202
Fidumarine, S.à r.l., Luxembourg	35199	Leggett & Platt Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	35194
Finance Estate S.A.H., Luxembourg	35198	Luxembourgaise de Construction Immobilière S.A., Luxembourg	35189
Finance Estate S.A.H., Luxembourg	35198	Luxicav Conseil S.A.H., Luxembourg	35228
Finance Estate S.A.H., Luxembourg	35199	Luxicav Conseil S.A.H., Luxembourg	35228
Finance Estate S.A.H., Luxembourg	35199	M.H.M. S.A., Luxembourg	35229
Finance Estate S.A.H., Luxembourg	35199	Mardi Gras Investments S.A., Luxembourg	35189
Foglietta, S.à r.l., Luxembourg	35228	Marvet International Holding S.A., Luxembourg	35194
Foglietta, S.à r.l., Luxembourg	35228	Mediterranean Consult S.A., Luxembourg	35187
Gagnerot, S.à r.l., Luxembourg	35229	Mediterranean Consult S.A., Luxembourg	35187
Gagnerot, S.à r.l., Luxembourg	35186	Mediterranean Consult S.A., Luxembourg	35187
Gib International S.A., Luxembourg	35213	Mediterranean Consult S.A., Luxembourg	35187
Hornet 1 S.A., Luxembourg	35226	Mediterranean Consult S.A., Luxembourg	35187
Hornet 1 S.A., Luxembourg	35226	Mediterranean Consult S.A., Luxembourg	35187
Hornet 1 S.A., Luxembourg	35226	Mediterranean Consult S.A., Luxembourg	35187
Hornet 1 S.A., Luxembourg	35227	Mediterranean Consult S.A., Luxembourg	35187
IBI Fund Advisory S.A., Luxembourg	35203	Mediterranean Consult S.A., Luxembourg	35187
Ideas Investment Holding S.A., Luxembourg	35186	Mediterranean Consult S.A., Luxembourg	35187
International Gas Distribution S.A., Luxembourg	35223	Mediterranean Consult S.A., Luxembourg	35187
International Gas Distribution S.A., Luxembourg	35223	Mediterranean Consult S.A., Luxembourg	35187
(The) Intertrade & Contracting Company S.A., Luxembourg	35231		
(The) Intertrade & Contracting Company S.A., Luxembourg	35231		

Merck Finck Fund Managers Luxembourg S.A., Luxembourg	35201	ments S.A., Luxembourg	35196
Mirambeau S.A., Luxembourg	35231	Pro Immobilière S.A., Luxembourg	35225
OCM Luxembourg Real Estate Investments, S.à r.l., Luxembourg	35213	Q.O.A.LUX., S.à r.l., Differdange	35225
Ogra, S.à r.l., Luxembourg	35229	Rinopyl Holding S.A., Luxembourg	35199
Palumbo Exploration Holding, S.à r.l., Luxembourg	35186	Société Financière Grandvaux S.A. Holding, Luxembourg	35226
Paradise Invest, S.à r.l., Luxembourg	35230	Société Financière Grandvaux S.A. Holding, Luxembourg	35226
(La) Petite Maison, S.à r.l., Luxembourg	35225	Southern Mining Corporation BV, Luxembourg ..	35186
(La) Petite Maison, S.à r.l., Luxembourg	35225	UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav, Luxembourg ...	35229
(La) Petite Maison, S.à r.l., Luxembourg	35225	World Chemicals S.A., Luxembourg	35196
Pneu Consult, S.à r.l., Lamadeleine	35227	Zeal Europe, S.à r.l., Luxembourg	35230
Pneu Consult, S.à r.l., Lamadeleine	35227	Zeal Europe, S.à r.l., Luxembourg	35230
PROFINVEST, Protect Finances et Investisse-		Zeal Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	35231
		Zeal Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	35231

GAGNEROT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 840.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 80.254.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(027295.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

IDEAS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.935.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IDEAS INVESTMENT HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(027296.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

PALUMBO EXPLORATION HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 78.968.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Signature.

(027374.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

SOUTHERN MINING CORPORATION BV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 77.587.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Signature.

(027376.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

MEDITERRANEAN CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 65.240.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX03968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028051.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

MEDITERRANEAN CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 65.240.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX03966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028052.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

MEDITERRANEAN CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 65.240.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX03964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028053.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

MEDITERRANEAN CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 65.240.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX03963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028055.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

MEDITERRANEAN CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 65.240.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX03962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028056.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

MEDITERRANEAN CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 65.240.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX03961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(028059.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

DASSAULT REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 35.386.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2005.

Signature.

(022995.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2005.

INVESTISSEMENT ET PARTENARIAT INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 54.585.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Signature.

(027197.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

INVESTISSEMENT ET PARTENARIAT INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 54.585.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Signature.

(027190.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

INVESTISSEMENT ET PARTENARIAT INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 54.585.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Signature.

(027188.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

INVESTISSEMENT ET PARTENARIAT INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 54.585.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Signature.

(027192.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

INVESTISSEMENT ET PARTENARIAT INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 54.585.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Signature.

(027194.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

LUXEMBOURGEOISE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.744.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURGEOISE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(027053.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

MARDI GRAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.591.

In the year two thousand and five, on the seventh day of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Has been held the extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company MARDI GRAS INVESTMENTS S.A., having its principal office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 104.591, incorporated by a notarial deed on December 2, 2004, which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending.

The meeting was opened at 5.30 p.m. with Mrs. Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair.

The meeting elected as secretary Mrs. Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The meeting elected as scrutineer Mr. Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Modification of the denomination of the Company;
2. Cancellation of the authorized share capital;
3. Appointment of three members of the board of directors;
4. Appointment of an auditor;
5. Modification of the fiscal year;
6. Subsequent amendments and full restatement of the articles of incorporation of the Company;
7. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature ne varietur by the shareholders present if they wish so, the proxies of the shareholders represented, the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the entire share capital being present or represented, the meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statements of the chairman by the shareholders, the general meeting unanimously approved the following resolutions and has required the undersigned notary to record the following:

First resolution

The general meeting decides to modify the denomination of the Company, will shall henceforth be LWB REFRACTORIES S.A.

Second resolution

The general meeting resolves to cancel the authorized capital provided for in article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Third resolution

Following the resignation of EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. and UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., from their mandate as directors of the Company, as from the date of the present general meeting, the general meeting decides to appoint as directors of the Company, with effect as of the date hereof and for a period ending at the annual general meeting of the year 2010:

- Mr. Vincent Berghmans, director, born on April 7, 1951 in Namêche, Belgium, residing at Château de Ramezee, B-5370 Barvaux-Condroz, Belgium,

- Mr. Jacques Berghmans, director, born on January 8, 1953 in Namêche, Belgium, residing at 306, Mechelsesteenweg, B-1950 Krainem, Belgium,

- Mrs. Charlotte Querton-Lhoist, born on September 12, 1961 in Liège, Belgium, residing at 87, rue de Tribois, B-6920 Wellin, Belgium.

Fourth resolution

The general meeting further decides to appoint DELOITTE, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as auditor of the Company, in replacement of COMCOLUX S.A., resigning, with effect as of the date hereof until the annual general meeting of the year 2010.

Fifth resolution

The general meeting decides that as from the date of the present meeting, the fiscal year shall begin the first day of April and shall finish the last day of March of the following year. As a result, the current financial year, which started on January 1, 2005, shall exceptionally end on March 31, 2005.

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to amend and to fully restate the articles of incorporation of the Company, which will now read as follows:

«Name - Registered Office- Duration - Object - Capital

Art. 1. A public limited liability company is herewith formed under the name of LWB REFRACTORIES S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The purpose for which the company is formed is the taking of participating interests in whatever form, in other Luxembourg or foreign companies, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may particularly acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and exploit all kinds of patents and other rights relating to these patents or completing them.

The Company may borrow or grant to the companies in which it holds a direct or indirect interest, all assistance, loans, advances or guarantees.

The company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those for which the law provides the registered form.

The shares of the Company may be created, at the choice of the owner, in unit securities or in certificates representing several shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not.

The directors are elected for a term which may not exceed six years; they are reeligible and always dismissible.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's purpose; all powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within its competence.

Art. 8. The board of directors may choose among its members a chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. If the board didn't choose a chairman, the presidency of the meeting is conferred to a present director. The board of directors may also choose a secretary, who needs not to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors, given in writing, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, the directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Decisions of the board of directors are taken by majority of the votes, the vote of the one presiding the meeting being prominent.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

The minutes of any meeting of the board of directors are signed by the chairman and one director.

Copies or extracts shall be certified conform by the secretary or by the chairman and two directors.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management as well as the representation of the Company relating to this management to one or several members of the board, directors, managers or other agents, shareholders or not.

Art. 10. Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of any two directors or by the signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the board.

Art. 11. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, appointed for a period which may not exceed six years, reeligible and always dismissible.

Business Year - General Meeting

Art. 12. The business year begins on April 1st and ends on March 31st.

Art. 13. The convening notices of the general meeting of shareholders are made as prescribed by law. They are not necessary when all shareholders are present or represented, and that they declare that they had beforehand knowledge of the agenda.

The Board of Directors may decide that to attend the general meeting, the owner of shares must register them five free days before the date settled for the meeting; any shareholder will have the right to vote in person or by proxy, shareholder or not.

Each share entitles to the casting of one vote.

Art. 14. The general meeting represent the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

Art. 15. The general meeting decides the allocation and the distribution of the net profit.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividend in compliance with the restrictions provided by the law.

Art. 16. The annual general meeting will be held on the second Tuesday of the month of June, at 4 p.m. at the registered office or at any other place specified in the convening notice.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. The law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, will be applicable wherever it is not derogated by the present articles of incorporation.»

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this Extraordinary General Meeting is estimated at approximately EUR 1,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the assembly and the members of the board, each known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires MARDI GRAS INVESTMENTS S.A., société anonyme ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 104.591, constituée suivant acte notarié du 2 décembre 2004, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Madame Catherine Martougin, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale;
2. Suppression du capital autorisé;
3. Nomination de trois membres du conseil d'administration;
4. Nomination d'un commissaire aux comptes;
5. Modification de l'exercice social;
6. Amendements subséquents et refonte complète des statuts de la Société;
7. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires, par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varient par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III. Les actionnaires présents ou représentés et les mandataires des actionnaires représentés déclarent être en mesure de délibérer et de procéder au vote relatif à l'ordre du jour de manière éclairée.

IV. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après avoir été obtenu du conseil d'administration des explications relatives aux modifications proposées et après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société, qui sera désormais LWB REFRACTORIES S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé prévu à l'article 5 des statuts de la Société.

Troisième résolution

Suite à la démission de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., de leur mandat d'administrateur de la Société, à compter de la présente assemblée, l'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la Société, avec effet à la date de la présente, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010:

- Monsieur Vincent Berghmans, administrateur de sociétés, né le 7 avril 1951 à Namèche, Belgique, demeurant au Château de Ramezee, B-5370 Barvaux-Condroz, Belgique,
- Monsieur Jacques Berghmans, administrateur de sociétés, né le 8 janvier 1953 à Namèche, Belgique, demeurant au 306, Mechelsesteenweg, B-1950 Krainem, Belgique,
- Madame Charlotte Querton-Lhoist administrateur de sociétés, née le 12 septembre 1961 à Liège, Belgique, demeurant au 87, rue de Tribois, B-6920 Wellin, Belgique.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide en outre de nommer DELOITTE, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, commissaire aux comptes de la Société, en remplacement de COMCOLUX S.A., démissionnaire, avec effet à la date de la présente et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide en outre qu'à compter de la date de la présente assemblée, l'exercice social commencera chaque premier jour du mois d'avril et se terminera le dernier jour du mois de mars de l'année suivante. Par conséquent, l'exercice social en cours, qui a débuté le 1^{er} janvier 2005, sera clôturé exceptionnellement le 31 mars 2005.

Sixième résolution

En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de procéder à la modification et à la refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LWB REFRACTORIES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra désigner parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Si le conseil n'a pas élu de président, ou si celui-ci est absent, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions votées en réunion du conseil d'administration.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration seront signés par le président et un administrateur.

Les copies ou extraits seront certifiées conformes par le secrétaire ou par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année Sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième mardi du mois de juin à seize heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Evaluation, Dépenses, Frais

Le montant des frais, coûts, rémunération et charges de toute nature que ce soit incombant à la Société en raison de la présente assemblée générale extraordinaire est estimé à EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Martougin, A. Siebenaler, F. Kass, H. Hellinckx.
Enregistré à Mersch, le 16 mars 2005, vol. 430, fol. 93, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mars 2005.

H. Hellinckx.

(027574.3/242/300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

MARVET INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.808.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARVET INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(027055.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 99.175.

In the year two thousand and four, on the sixth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and company register in Luxembourg under number B 99.175, incorporated pursuant to a notarial deed dated 22 January 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 364, dated 2 April 2004 and whose articles of association were last amended through a deed of the undersigned notary dated July 20th, 2004 (hereafter: the «Company»).

The meeting is presided by Mr. Patrick van Hees, lawyer at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

1) Adoption of a corrective deed reversing the conversion of the share capital of the Company from Euro to United States Dollars through the conversion of the existing 2 shares of EUR 6,250.- each to 2 shares of USD 7,700.- each that took place on July 20, 2004.

2) Amendment in order to reflect such action of the articles of association.

II. That the shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the shareholder represented will also remain annexed to the present deed after being initialed *ne varietur* by the parties appearing.

III. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

It is resolved, on statement of a mistake occurred and with effect on July 20th, 2004, to reverse the resolution taken by the shareholder's extraordinary general meeting pursuant to the deed enacted by the undersigned notary on 20th July, 2004, having decided to convert the share capital of the Company from Euro to United States Dollars through the conversion of the existing 2 shares of EUR 6,250.- each to 2 shares of USD 7,700.- each. Then, the capital currency is to be considered as the Euro from the Company's incorporation.

Second resolution

It is resolved, in order to reflect such action, to amend Article 8 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 2 (two) shares of EUR 6,250.- (six thousand two hundred and fifty Euro) each.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG, S.à r.l., une société anonyme ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 99.175. fondée par acte notarié du 22 janvier 2004. publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 364 du 2 avril 2004 et dont les statuts ont modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 20 juillet 2004 (ci-après: la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et a requis le notaire instrumentant de dresser acte:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1) Adoption d'un acte correctif annulant la conversion du capital social de la Société de euros en dollars des Etats-Unis par la conversion des deux parts sociales de EUR 6.250,- existantes en 2 parts sociales de USD 7.700,- chacune intervenue le 20 juillet 2004.

2) Amendement des statuts en vue de refléter la décision à prendre.

II. Que l'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté et le nombre de parts sociales sont indiqués sur la liste de présence, laquelle liste de présence, signée par le mandataire de l'associé représenté et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistré simultanément auprès des autorités d'enregistrement. Le pouvoir de l'associé représenté restera également annexé au présent acte après avoir été paraphé ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et l'actionnaire représenté déclarant qu'il a été dûment convoqué et été informé de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, des convocations ne sont pas nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets inscrits à l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé, suite à la constatation d'une erreur et avec effet au 20 juillet 2004, d'annuler la résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés aux termes de l'acte du ministère du notaire soussigné en date du 20 juillet 2004, ayant décidé de convertir le capital social de la Société de euros en dollars des Etats-Unis par la conversion des deux parts sociales de EUR 6.250,- existantes en 2 parts sociales de USD 7.700,- chacune. Dès lors, la devise d'expression du capital de la Société est censée n'avoir jamais été convertie et a toujours été l'Euro depuis sa constitution.

Deuxième résolution

Il est décidé, afin de refléter cette résolution, de restaurer le texte de l'Article 8 des statuts de la Société et de lui redonner sa teneur initiale suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros), représenté par 2 (deux) parts sociales de EUR 6.250,- (six mille deux cent cinquante euros) chacune.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 146S, fol. 5, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

J. Elvinger.

(027647.2/211/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

PROFINVEST, PROTECT FINANCES ET INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.622.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Pour *PROFINVEST, PROTECT FINANCES ET INVESTISSEMENTS S.A.*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(027011.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

D.F. PATENT A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 43.556.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Pour *D.F. PATENT A.G., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(027012.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

**WORLD CHEMICALS S.A., Société Anonyme,
(anc. INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 92.918.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 498 du 8 mai 2003.

Les statuts de ladite société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 octobre 2004, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1.311 du 22 décembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frank Verdier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence Claude, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société de INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A. en WORLD CHEMICALS S.A.;

2. Modification subséquente des statuts;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A. en WORLD CHEMICALS S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WORLD CHEMICALS S.A.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth day of February.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A., a company limited by shares having its registered office in L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, incorporated by deed of the undersigned notary on the 24th day of March 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 8th day of May 2003, number 498.

The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of Maître Gérard Lecuit, a notary residing in Luxembourg, on the 11th day of October 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 22nd day of December 2004, number 1.311.

The meeting is presided by Mr. Frank Verdier, private employee, residing professionally in Luxembourg.

who appointed as secretary Mrs. Laurence Claude, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Patrick Van Denzen, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To change the name of the Company from INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A. into WORLD CHEMICALS S.A.;

2. To amend the articles of association accordingly;

3. Sundries.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend the name of the company from INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A. into WORLD CHEMICALS S.A.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend article first of the articles of association to give it the following content:

«**Art. 1.** There is established a société anonyme under the name of WORLD CHEMICALS S.A.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand Euro (EUR 1.000,-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: F. Verdier, L. Claude, P. Van Denzen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, vol. 23CS, fol. 85, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mars 2005.

P. Bettingen.

(027036.3/202/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 29.597.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Pour EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(027013.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

DUFERCO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 86.843.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

Signature.

(027021.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

FINANCE ESTATE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 25.520.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Pour FINANCE ESTATE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(027020.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

FINANCE ESTATE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 25.520.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Pour FINANCE ESTATE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(027018.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

FINANCE ESTATE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 25.520.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Pour FINANCE ESTATE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(027016.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

FINANCE ESTATE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 25.520.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Pour FINANCE ESTATE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(027015.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

FINANCE ESTATE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 25.520.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Pour FINANCE ESTATE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(027014.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

FIDUMARINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 92.433.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2005.

Signature.

(027022.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

RINOPYL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.936.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Signature.

(027145.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

AVON LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 1,282,432,300.-.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 98.931.

In the year two thousand and five, on the fourteenth of January.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

- AVON INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, a company organized and existing under the laws of Cayman Islands, with its registered address and principal place of business at the offices of CAMPBELL CORPORATE SERVICES, LTD, Scotia Centre, P.O. Box 268GT, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Linda Korpel, employee, with professional address at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, by virtue of a power of attorney established in New York, United States of America, on January 7, 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing in Luxembourg under the name of AVON LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), with its current registered office at 6, rue Fischer, L-1520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 98.931, incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwatgen, notary residing in Luxembourg, on January 21, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 313 of March 18, 2004 and whose articles of association have been last amended by virtue of the deed of the undersigned notary dated November 17, 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at one billion two hundred eighty-two million four hundred thirty-two thousand three hundred United States dollars (USD 1,282,432,300.-) represented by twelve million eight hundred twenty-four thousand three hundred twenty-three (12,824,323) shares of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The sole shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from the City of Luxembourg to Munsbach (Municipality of Schuttrange) with effective date as from January 1st, 2005.

IV. The sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 4 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

«**Art. 4. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Munsbach (Municipality of Schuttrange). Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).»

V. The sole shareholder resolved to fix the address of the Company at 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately seven hundred fifty euro (EUR 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- AVON INTERNATIONAL HOLDINGS COMPANY, une société constituée et régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social et principal place d'activité aux bureaux de CAMPBELL CORPORATE SERVICES, LTD, Scotia Centre, P.O. Box 268GT, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Mme Linda Korpel, employée, ayant son adresse professionnelle au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, en vertu d'une procuration établie à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 7 janvier 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par la voie de son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de AVON LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant actuellement son siège social au 6, rue Fischer, L-1520 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro

98.931, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwatgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 janvier 2004, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 313 du 18 mars 2004, et dont les statuts ont pour la dernière fois été modifiés par un acte du notaire soussigné reçu en date du 17 novembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à un milliard deux cent quatre-vingt-deux million quatre cent trente-deux mille trois cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.282.432.300,-) représenté par douze million huit cent vingt-quatre mille trois cent vingt-trois (12.824.323) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

III. L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de Luxembourg ville à Munsbach (Municipalité de Schuttrange) à compter du 1^{er} janvier 2005.

IV. L'associé unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société en vue de lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach (municipalité de Schuttrange). Des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger peuvent être créés sur simple décision des gérants.»

V. L'associé unique a décidé de fixer l'adresse du siège social de la Société au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euro (EUR 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Korpel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, vol. 146S, fol. 83, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2005.

J. Elvinger.

(027692.3/211/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

MERCK FINCK FUND MANAGERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.990.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 mars 2005.

Pour MERCK FINCK FUND MANAGERS LUXEMBOURG S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(027023.3/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

KBC FREQUENT CLICK, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.167.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 mars 2005.

Pour KBC FREQUENT CLICK

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(027024.3/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

KINGSPAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.549.

In the year two thousand four, on the thirtieth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of KINGSPAN LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed dated on August 23, 2001, R.C.S. Luxembourg number 83.549 published in Mémorial C, number 162.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 600 (six hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To change the Company's financial year closing date, from December 31 to December 30.

2) To fix the next closing date year end on December 30, 2004.

3) To amend articles 17 and 18 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from December 31st to December 30th.

Second resolution

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on January 1st, to December 30th.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend articles 17 and 18 of the Articles of Association and to give it the following wording:

«**Art. 17.** The Company's financial year begins on December 31st and ends on December 30th.»

«**Art. 18.** Each year, as of December 30th, the board of managers will draw up the balance sheet that will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the managers, statutory auditors and shareholders' debts towards the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account that will be submitted to the shareholder(s) together with the balance sheet.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société KINGSPAN LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg numéro 83.549, constituée suivant acte reçu le 23 août 2001, publié au Mémorial C, numéro 162.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II. Qu'il ressort de la liste de présence que les 600 (six cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement

sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 30 décembre.
- 2) Fixer la date de la prochaine clôture de cette année au 30 décembre 2004.
- 3) Modifier les articles 17 et 18 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 30 décembre.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 30 décembre 2004, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier se termine le 30 décembre.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 17 et 18 des statuts pour lui donner suivante:

«**Art. 17.** L'exercice social commence le 31 décembre et se termine le 30 décembre.»

«**Art. 18.** Chaque année, à partir du 30 décembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, et sera accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la Société.

Au même moment le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis aux associés avec le bilan.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 42, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

J. Elvinger.

(027582.3/211/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

IBI FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 65.741.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 mars 2005.

Pour IBI FUND ADVISORY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(027025.3/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

AMERICOURT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 54.119.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Signature.

(027181.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

**JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 6, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 106.902.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighteenth of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 5, S.à r.l., a company incorporated today by the undersigned notary and organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

represented by Mr Karl McCathern, Vice President, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice-President, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, acting in their capacity as managers of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3, S.à r.l.

Such appearing party represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Articles of Incorporation

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name

Hereby is formed under the name of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 6, S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate object

The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- * to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- * to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»);

For the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- * to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

It being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Law of July 31, 1929, on holding companies as amended from time to time.

Art. 4. Duration

The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Units

Art. 5. Corporate capital

The subscribed unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) to be divided into five hundred thousand (500,000) units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital amendment

The subscribed and authorised capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial C. Such increase may be subscribed for and issued in the form of units with or without premium, as the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, shall determine. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing unitholders a preferential right to subscribe to the units to be issued. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 7. Distribution right of units

Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units indivisibility

Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of units

In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

Chapter III.- Management

Art. 10. Management

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the «UK») for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as «Non-resident in the UK») and will be non-resident in the United States (the «US») for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as «Non-resident in the US»). However, for the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles.

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, who is Non-resident in the UK, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented and (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers, it being understood, for the avoidance of doubt, that managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Meetings of the board of managers must be held in the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.

Art. 11. Powers of the manager

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 12. Representation of the company

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and agent of the manager

The manager, or in case of plurality of managers any manager, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more managers provided that in no event shall such powers be delegated to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the manager

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the manager

The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV.- General Meeting of Unitholder

Art. 16. Powers of the sole Unitholder / General Meeting of Unitholders

The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting. The decisions of the single unitholder which are taken in the scope of the previous sentence are recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. Annual General Meeting

The annual general meeting of unitholders is held in the registered office of the Company, at a place specified in the notice convening the meeting on the last Wednesday of the month of May at 15.00 Luxembourg time. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in the registered office of the Company at the same time.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, exceptional circumstances so require. However, the annual general meeting shall never be held in the UK.

Art. 18. Other General Meetings

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

Other meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, other meetings of the unitholders shall never be held in the UK.

Chapter V.- Business Year - Balance Sheet

Art. 19. Financial Year

The Company's financial year starts on the first January and ends on the thirty-first December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as «réviseur(s) d'entreprises agréé(s)».

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and distribution of the profits

From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders. However, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may, to the extent permitted by applicable law, decide to pay interim dividends.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 22. Liquidation

At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2005.

The first annual general meeting of unitholders shall be held in 2006.

Subscription - Payment

All the one hundred twenty-five (125) units representing the entire capital of the Company have been entirely subscribed by JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 5, S.à r.l., prenamed, and have been fully paid.

up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the general meeting of unitholders, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr James C. Stuart, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;
- Mr John Stuart, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;
- Mr Stephen Olton, Associate, residing at c/o J.P. Morgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;
- Mr Karl McCathern, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Mr Steven Greenspan, Vice President, residing at c/o JPMorgan, INVESTMENT MANAGEMENT INC., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;
- Mr Steven Mastrovich, Vice President, residing at c/o JPMorgan, INVESTMENT MANAGEMENT INC., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;
- Mr Daniel Volpano, Vice President, residing at c/o JPMorgan, INVESTMENT MANAGEMENT INC., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;
- Mrs Joanne Douvas, Vice President, residing at c/o JPMorgan, INVESTMENT MANAGEMENT INC., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The following is elected as independent auditor for a term expiring at the close of the annual general meeting of unitholders which shall be held in 2006: PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, in the registered office of the Company.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 5, S.à r.l. , une société constituée aujourd'hui par le notaire soussigné et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

représentée par Messieurs Karl McCathern, Vice Président, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et Jean-Christophe Ehlinger, Vice Président, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, agissant en leur qualité de gérants de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY LUXEMBOURG 3, S.à r.l.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit.

STATUTS

Chapitre 1^{er}.- Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 6, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Senningerberg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

* conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

* avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

* accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières telle que modifiée.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) divisé en cinq cent mille (500,000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est expressément autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux associés existant le droit de souscription préférentiel de souscrire aux parts sociales à émettre. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut déléguer à tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant tout ou partie des montants de ces augmentations de capital.

Art.7. Droit de distribution des parts

Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III.- Gérance

Art. 10. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-résidents au RU») et seront des non-résidents des Etats-Unis (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-résidents aux US»). Cependant, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée et (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU et des Non-résidents aux US, étant entendu que, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaires. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

Art. 11. Pouvoirs du gérant

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 12. Représentation de la société

La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

Art. 13. Sous-délégation et agent du gérant

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au UK ou au US ou qui est établie de façon permanente au US ou au UK.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du gérant

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du gérant

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV.- Assemblée Générale des Associés**Art. 16. Pouvoirs de l'Associé Unique / Assemblée Générale des Associés**

L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique prise dans le domaine de la phrase précédente sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par téléfax, cable, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année au siège social de la Société, à l'endroit indiqué dans la convocation le dernier mercredi du mois de mai à 15 heures (de l'heure luxembourgeoise). Si ce jour correspond à un congé légal ou bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant au siège social de la Société à la même heure.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Cependant, l'assemblée générale annuelle ne pourra jamais être tenue au RU.

Art. 18. Autres Assemblées Générales

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demandent.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

Chapitre V.- Exercice Social - Comptes Annuels**Art. 19. Exercice social**

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Réserve légale et distribution du bénéfice

Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes de dissolution

La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 22. Liquidation

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII.- Loi Applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle des associés aura lieu en 2006.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont toutes été souscrites par JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 5, S.à r.l., précitée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social de la Société et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur James C. Stuart, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10, Aldermanbury, UK Londres EC2V 7RF;

- Monsieur John Stuart, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10, Aldermanbury, UK Londres EC2V 7RF;

- Monsieur Stephen Olton, Associate, demeurant à c/o J.P. Morgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;

- Monsieur Karl McCathern, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Monsieur Steven Greenspan, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan, INVESTMENT MANAGEMENT INC., 522 Fifth Avenue, NY NY 10036 USA;

- Monsieur Steven Mastrovich, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan, INVESTMENT MANAGEMENT INC., 522 Fifth Avenue, NY NY 10036 USA;

- Monsieur Daniel Volpano, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan, INVESTMENT MANAGEMENT INC., 522 Fifth Avenue, NY NY 10036 USA; et

- Madame Joanne Douvas, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan, INVESTMENT MANAGEMENT INC., 522 Fifth Avenue, NY NY 10036 USA.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

3) Est nommé réviseur d'entreprises agréé pour une période expirant à la clôture de l'assemblée générale annuelle des associés qui sera tenue en 2006: PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi à la requête des comparants.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. McCathern, J.C. Ehlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2005, vol. 891, fol. 96, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(027474.3/239/574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

GIB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 61.588.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(027031.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

EXEL LUXEMBOURG 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 96.154.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXEL LUXEMBOURG 4, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(027059.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

OCM LUXEMBOURG REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 97.474.

Par résolution en date du 26 juillet 2004, l'associé unique a décidé de nommer Ken Liang, avec adresse professionnelle au 333 South Grand Avenue, 90071 Los Angeles, United States, au poste de gérant, pour une période indéterminée.

Par résolution en date du 3 mars 2005, l'associé unique a décidé de nommer Lisa Kiely, avec adresse professionnelle au 1 Ropemaker Street, EC2Y 9AW London, United Kingdom, au poste de gérant, pour une période indéterminée.

En conséquence le conseil de gérance est composé comme suit:

- Mark Oei,
- Brett Wyard,
- Jean Plant,
- Sean Armstrong,
- Peter Gerrard,
- Ken Liang,
- Lisa Kiely.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC05963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027184.3/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

BRIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.475.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIC S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(027061.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

**JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 1, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B106.898.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighteenth of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

1. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 2 LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Malta with its registered office at Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valletta, VLT11, Malta, represented by Mr Karl McCathern, Vice President, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, acting in its capacity as director of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 2 LIMITED, and
2. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 4 LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Malta with its registered office at Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valletta, VLT11, Malta, represented by represented by Mr Karl McCathern, previously named, acting in its capacity as director of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 4 LIMITED.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Articles of Incorporation

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name

Hereby is formed under the name of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 1, S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate object

The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

* to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

* to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any com-

pany belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»);

For the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

* to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

It being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Law of July 31, 1929, on holding companies as amended from time to time.

Art. 4. Duration

The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Units

Art. 5. Corporate capital

The subscribed unit capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred twenty-six (126) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) to be divided into five hundred thousand (500,000) units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital amendment

The subscribed and authorised capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial C. Such increase may be subscribed for and issued in the form of units with or without premium, as the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, shall determine. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing unitholders a preferential right to subscribe to the units to be issued. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 7. Distribution right of units

Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units indivisibility

Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of units

In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

Chapter III. Management

Art. 10. Management

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the «UK») for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as «Non-resident in the UK») and will be non-resident in the United States (the «US») for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as «Non-resident in the US»). However, for the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles.

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, who is Non-resident in the UK, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented and (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers, it being understood, for the avoidance of doubt, that managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.

Art. 11. Powers of the manager

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 12. Representation of the company

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

Art. 13. Sub-delegation and agent of the manager

The manager, or in case of plurality of managers any manager, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more managers provided that in no event shall such powers be delegated to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the manager

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the manager

The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV. General Meeting of Unitholder

Art. 16. Powers of the sole Unitholder / General Meeting of Unitholders

The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. Annual General Meeting

The annual general meeting of unitholders is held in the registered office of the Company, at a place specified in the notice convening the meeting on the last Wednesday of the month of May at 15.00, Luxembourg time. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in the registered office of the Company at the same time.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, exceptional circumstances so require. However, the annual general meeting shall never be held in the UK.

Art. 18. Other General Meetings

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

Other meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, other meetings of the unitholders shall never be held in the UK.

Chapter V. Business Year - Balance Sheet

Art. 19. Financial year

The Company's financial year starts on the first January and ends on the thirty-first December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as «réviseur(s) d'entreprises agréé(s)».

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and distribution of the profits

From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders. However, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may, to the extent permitted by applicable law, decide to pay interim dividends.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 22. Liquidation

At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2005.

The first annual general meeting of unitholders shall be held in 2006.

Subscription - Payment

All the one hundred twenty-six (126) units representing the entire capital of the Company have been entirely subscribed as follows:

Subscribers	Number of Units
1. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 2 LIMITED, previously named	63 units
2. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 4 LIMITED, previously named	63 units
Total	126 units

All the one hundred twenty-six (126) units and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the general meeting of unitholders, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr James C. Stuart, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;
- Mr John Stuart, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;
- Mr Stephen Olton, Associate, residing at c/o J.P. Morgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;
- Mr Karl McCthern, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, residing at c/o J.P. Morgan FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Mr Steven Greenspan, Vice President, residing at c/o JPMorgan, INVESTMENT MANAGEMENT INC., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;
- Mr Steven Mastrovich, Vice President, residing at c/o JPMorgan, INVESTMENT MANAGEMENT INC., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;
- Mr Daniel Volpano, Vice President, residing at c/o JPMorgan, INVESTMENT MANAGEMENT INC., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA;
- Mrs Joanne Douvas, Vice President, residing at c/o JPMorgan, INVESTMENT MANAGEMENT INC., 522 Fifth Avenue, NYNY 10036 USA.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The following is elected as independent auditor for a term expiring at the close of the annual general meeting of unitholders which shall be held in 2006: PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, in the registered office of the Company.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 2 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Malte, ayant son siège social à Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valletta, VLT11, Malta, représentée par Monsieur Karl McCathern, Vice President, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, agissant en sa qualité d'administrateur de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 2 LIMITED,

2. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Malte, ayant son siège social à Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valletta, VLT11, Malta, représentée par Monsieur Karl McCathern, prénommé, agissant en sa qualité d'administrateur de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 4 LIMITED.

Les parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit.

STATUTS

Chapitre I^{er}. Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 1, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Senningerberg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

* conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

* avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

* accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières telle que modifiée.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cent euros (EUR 12.600,-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) divisé en cinq cent mille (500,000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est expressément autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux associés existant le droit de souscription préférentiel de souscrire aux parts sociales à émettre. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut déléguer à tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant tout ou partie des montants de ces augmentations de capital.

Art. 7. Droit de distribution des parts

Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III. Gérance

Art. 10. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-résidents au RU») et seront des non-résidents des Etats-Unis (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-résidents aux US»). Cependant, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée et (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU et des Non-résidents

aux US, étant entendu que, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaires. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle est signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

Art. 11. Pouvoirs du gérant

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 12. Représentation de la société

La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

Art. 13. Sous-délégation et agent du gérant

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au UK ou au US ou qui est établie de façon permanente au US ou au UK.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du gérant

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du gérant

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés.

Art. 16. Pouvoirs de l'Associé Unique / Assemblée Générale des Associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année au siège social de la Société, à l'endroit indiqué dans la convocation le dernier mercredi du mois de mai à 15 heures (de l'heure luxembourgeoise). Si ce jour correspond à un congé légal ou bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant au siège social de la Société à la même heure.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Cependant, l'assemblée générale annuelle ne pourra jamais être tenue au RU.

Art. 18. Autres Assemblées Générales

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demandent.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

Chapitre V. Exercice Social - Comptes Annuels

Art. 19. Exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Réserve légale et distribution du bénéfice

Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes de dissolution

La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 22. Liquidation

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle des associés aura lieu en 2006.

Souscription - Libération

Les cent vingt-six (126) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont toutes été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales
1. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 2 LIMITED, prénommée.....	63 parts sociales
2. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 4 LIMITED, prénommée.....	63 parts sociales
Total	126 parts sociales

Toutes les cent vingt-six (126) parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille six cent euros (EUR 12.600,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social de la Société et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
- Monsieur James C. Stuart, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10, Aldermanbury, UK Londres EC2V 7RF;
 - Monsieur John Stuart, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10, Aldermanbury, UK Londres EC2V 7RF;
 - Monsieur Stephen Olton, Associate, demeurant à c/o J.P. Morgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10, Aldermanbury, UK London EC2V 7RF;
 - Monsieur Karl McCathern, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
 - Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, demeurant à c/o J.P. Morgan FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
 - Monsieur Steven Greenspan, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT INC., 522 Fifth Avenue, NY NY 10036 USA;
 - Monsieur Steven Mastrovich, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT INC., 522 Fifth Avenue, NY NY 10036 USA;
 - Monsieur Daniel Volpano, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT INC., 522 Fifth Avenue, NY NY 10036 USA;
 - Madame Joanne Douvas, Vice President, demeurant à c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT INC., 522 Fifth Avenue, NY NY 10036 USA.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

3) Est nommé réviseur d'entreprises agréé pour une période expirant à la clôture de l'assemblée générale annuelle des associés qui sera tenue en 2006: PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi à la requête des comparants.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. McCathern, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2005, vol. 891, fol. 96, case 3. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(027464.3/239/587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

INTERNATIONAL GAS DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 78.455.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Signature.

(027642.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

INTERNATIONAL GAS DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 78.455.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Signature.

(027643.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

FBL, Société Anonyme.

Siège social: L-4412 Belvaux, 25, rue des Alliés.
R. C. Luxembourg B 83.962.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est déroulée au siège social, le 4 mars 2005 à 10.00 heures

Les actionnaires de la société FBL S.A., représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Guy Bidaine, employé privé, demeurant à L-4412 Belvaux, 25, rue des Alliés, né le 17 février 1965 à Esch-sur-Alzette;

- Monsieur Christian Fassbinder, employé privé, demeurant à L-4412 Belvaux, 23, rue des Alliés, né le 4 août 1970 à Luxembourg;

- Madame Mara Schammo, comptable, demeurant à L-4412 Belvaux, 23, rue des Alliés, née le 2 juillet 1966 à Differdange.

2) Le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

- La société à responsabilité limitée BUREAU MODUGNO, S.à r.l., ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, inscrit au registre de commerce sous le numéro B 35.889.

3) Le mandat de l'administrateur-délégué est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Guy Bidaine, prêtre.

L'administrateur-délégué, M. Guy Bidaine, prêtre, pourra engager la société par sa seule signature, mais seulement dans le cadre de la gestion journalière.

La société est vis-à-vis des tiers valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur-délégué, M. Guy Bidaine, prêtre, avec celle de l'administrateur, M. Christian Fassbinder, préqualifié.

4) Le mandat des administrateurs, du commissaire aux comptes et de l'administrateur-délégué, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2011 statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Belvaux, le 4 mars 2005.

Pour les Actionnaires

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027167.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

EURO-EDITIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 35.573.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est déroulée au siège social, le 2 mars 2005 à 10.00 heures

Les actionnaires de la société EURO-EDITIONS S.A., représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Armand d'Antonio, éditeur, demeurant à L-4574 Differdange, 18, rue du Parc Gerlache, né le 5 août 1955 à Differdange;

- Madame Lucia Ori, employée, demeurant à L-4574 Differdange, 18, rue du Parc Gerlache, née le 28 janvier 1958 à Modena (I);

- Madame Catherine de Mas, retraitée, demeurant à L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange, née le 27 juillet 1931 à Hettange-Grande (F).

2) Le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

- La société à responsabilité limitée BUREAU MODUGNO, S.à r.l., ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, inscrit au registre de commerce sous le numéro B 35.889.

3) Le mandat de l'administrateur-délégué est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Armand d'Antonio, prêtre.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué.

4) Le mandat des administrateurs, du commissaire aux comptes et de l'administrateur-délégué, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2011 statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Differdange, le 2 mars 2005.

Pour les Actionnaires

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027171.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

EUROPEAN BROKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.701.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00352, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027496.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Q.O.A.LUX., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4622 Differdange, 24, rue Pierre Martin.
R. C. Luxembourg B 98.273.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Signature.

(027688.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

PRO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 86.203.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00318, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027501.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

LA PETITE MAISON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.226.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00234, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027509.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

LA PETITE MAISON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.226.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00232, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027511.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

LA PETITE MAISON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.226.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00230, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027513.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

SOCIETE FINANCIERE GRANDVAUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 29.256.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(027256.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

SOCIETE FINANCIERE GRANDVAUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 29.256.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(027254.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

HORNET 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 63.484.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00175, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour HORNET 1 S.A.

R. Thillens / P. Hoffmann

Administrateur / Administrateur

(027747.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

HORNET 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 63.484.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00177, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour HORNET 1 S.A.

R. Thillens / P. Hoffman

Administrateur / Administrateur

(027744.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

HORNET 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 63.484.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00182, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour *HORNET 1 S.A.*

R. Thillens / P. Hoffman

Administrateur / Administrateur

(027743.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

HORNET 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 63.484.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00185, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour *HORNET 1 S.A.*

R. Thillens / P. Hoffmann

Administrateur / Administrateur

(027741.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

EXEL LUXEMBOURG 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 96.152.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *EXEL LUXEMBOURG 3, S.à r.l.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(027057.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

BEETLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinfort.

R. C. Luxembourg B 62.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03285, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027504.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

PNEU CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4876 Lamadeleine, 76, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00258, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Signature.

(027675.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

PNEU CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4876 Lamadeleine, 76, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00256, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2005.

Signature.

(027677.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

FOGLIETTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.691.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027260.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.**FOGLIETTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.691.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027262.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.**FOGLIETTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.691.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027265.3/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.**LUXICAV CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.338.

—
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} janvier 2005, réf. LSO-BD00134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXICAV CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

(027570.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

LUXICAV CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.338.

—
Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXICAV CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

(027568.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

CLAVADEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 60.099.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(027227.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

M.H.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 74.894.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(027250.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

GAGNEROT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 840.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 80.254.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(027267.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

OGRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 86.063.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027269.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

UBS (LUX) STRATEGY XTRA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 99.462.

—
Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BC00569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour UBS (LUX) STRATEGY XTRA SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Hilbert / I. Asseray

Associate Director / Director

(027521.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

ZEAN EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 90.798.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027271.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.**ZEAN EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 90.798.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027272.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.**PARADISE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 72.073.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(027293.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.**CHARLES XIV S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.346.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

CHARLES XIV S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(027710.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

CHARLES XIV S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.346.

—
Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

CHARLES XIV S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(027713.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2005.

ZEAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 90.915.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027273.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

ZEAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 90.915.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027275.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

MIRAMBEAU S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 325.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 55.020.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(027294.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

THE INTERTRADE & CONTRACTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.560.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(027919.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

THE INTERTRADE & CONTRACTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.560.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(027909.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

THE INTERTRADE & CONTRACTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.560.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(027932.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

THE INTERTRADE & CONTRACTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 19.560.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(027933.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

THE INTERTRADE & CONTRACTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 19.560.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(027934.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

THE INTERTRADE & CONTRACTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 19.560.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, réf. LSO-BD00074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(027935.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.
